

DEPARTEMENT
Alpes-de-Haute-Provence

Communauté d'Agglomération
PROVENCE ALPES
AGGLOMERATION

Année 2021
Séance du 30 juin 2021

N° 56

Objet : Contrat territoire
lecture 2021-2023

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
D'AGGLOMERATION

L'an deux mille vingt et un le trente du mois de juin à dix-sept heures, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le 22 du mois de juin 2021, s'est réuni au complexe sportif des Lauzières à CHATEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN, sous la présidence de Madame Patricia GRANET BRUNELLO

Est nommé secrétaire de séance : FONTAINE Sonia

Étaient présents :

ACCIAI Bruno, ARENA Antoine, AUDRAN Michel, BAILLE Denis, BELMONTE Sylvie, BENOIT Gérard, BERTRAND Philippe, BLANC Michel, BOYER Christian, CATILLON Pierre, CAZERES Benoit (jusqu'au rapport n° 39), CHABAL CALVI Nadia, CHALVET Gilles (jusqu'au rapport n° 53), COSSERAT Sandrine, DECROIX Hugo, DEORSOLA Jean Paul, ESCLAPEZ Nathalie, EYMARD Max, FIAERT Claude, FONTAINE Sonia, GALLY France, GRANET BRUNELLO Patricia, ISNARD AUBERT Laurence, ISNARD Mireille, JOUVES Marc, KUHN Francis, LAQUET Laura, MOULARD Damien, OBELISCO Francine, OGGERO BAKRI Céline, PARIS Mireille, PAUL Gérard, PAUL Gilles, PEREIRA Georges, PIERI Bernard (à partir du rapport n° 23), PROUST Brigitte, REINAUDO Gilbert, REYNAUD Patrice (jusqu'au rapport n° 53), RISSO Gilbert, SANCHEZ Pierre Bernard, SAVORNIN Béatrice, SEGOND Claude, TEYSSIER Bernard, THIEBLEMONT Martine, TOUSSAINT Carole, TRABUC Nicolas, VILLARD René, VIVOS Patrick, ZANARTU HAYER Italo

Étaient suppléés :

AILLAUD Jean Pierre a donné pouvoir à MENS Jacques
COCHET Brigitte a donné pouvoir à KARCHE Eliette
COMTE Jean Paul a donné pouvoir à GERACE Isabelle
PIERRISNARD Jacqueline a donné pouvoir à CORTES Guy
URQUIZAR Danièle a donné pouvoir à DONNIER Luc (jusqu'au rapport n° 56)

Étaient représentés :

AUZET Guy a donné pouvoir à JOUVES Marc
BARDIN Chantal a donné pouvoir à ZANARTU HAYER Italo
CAZERES Benoit a donné pouvoir à ESCLAPEZ Nathalie (à partir du rapport n° 40)
ESTIENNE Claude a donné pouvoir à BENOIT Gérard
FIGUIERE Marie José a donné pouvoir à PAUL Gérard
GONCALVES Gilles a donné pouvoir à FONTAINE Sonia
ISOARDI Delphine a donné pouvoir à REINAUDO Gilbert
MAGAUD Nathalie a donné pouvoir à CHALVET Gilles (jusqu'au rapport n° 53)
MULLER Emmanuel a donné pouvoir à COSSERAT Sandrine
PIERI Bernard a donné pouvoir à GRANET BRUNELLO Patricia (jusqu'au rapport n° 22)
POURCEL Simone a donné pouvoir à VIVOS Patrick
TEYSSIER Eliane a donné pouvoir à Francis KUHN
UGHETTO Wendy a donné pouvoir à VILLARD René
VOLLAIRE Nadine a donné pouvoir à THIEBLEMONT Martine

Étaient excusés :

AUZET Éric	FLORES Sylvain
BALIQUE François	GRAVIERE Remy
BASSET Françoise	ISOARD Christian
BAUDOUIN Marie Anne	MAGAUD Marie José
BONDIL Marc	POSTEL Chrystelle
BOURJAC Jean Marie	REBOUL Childéric
CROZALS Florent	SEVENIER Jean

REÇU EN PREFECTURE

Le 05/07/2021

Agglomération Provence Alpes Agglomération

99_DE-004-201067437-20210630-56_30062021

Monsieur Claude FIAERT, rapporteur, expose ce qui suit :

Un Contrat territoire lecture a été adopté par le Conseil d'Agglomération de Provence Alpes Agglomération le 21 septembre 2017. Le Contrat territoire lecture (CTL) constitue une convention de partenariat entre l'État, le Conseil départemental des Alpes-de-Haute-Provence (CD 04) et la Communauté d'Agglomération de Provence Alpes Agglomération (PAA).

Ce CTL a contribué à structurer la lecture publique sur le territoire de PAA. Il a permis de :

- réaliser un diagnostic territorial pour préciser le fonctionnement du futur réseau de bibliothèques. Ce diagnostic, réalisé en 2017 et 2018 a permis de formaliser le Schéma de développement de la lecture publique, approuvé par le conseil communautaire le 28 mai 2019 ;
- développer une offre numérique à partir de 2019 ;
- mettre en place une résidence d'illustrateur jeunesse, l'Atelier des Bibliothèques, depuis 2019.

Son renouvellement permettra d'affirmer les bibliothèques du réseau comme des lieux culturels de proximité et d'inclusion.

Le contrat territoire lecture 2021-2023 s'articule autour de deux axes :

Axe I – Positionner les bibliothèques comme service culturel de proximité

Cet axe se concrétise par des rencontres avec des artistes et des ateliers de pratique artistique dans les bibliothèques dont l'Atelier des bibliothèques, le développement des rencontres avec les arts vivants dans les petites bibliothèques. Le CTL permettra aussi de financer la dimension agglomération du Salon du livre de Digne-les-Bains à travers de rencontres d'auteurs et la pratique de l'artisanat du livre.

Axe II – Développer les actions en faveur des publics éloignés

Pour permettre à chacun des habitants de venir et de trouver sa place dans les bibliothèques, des actions spécifiques sont envisagées : « Facile à lire » vise à développer des collections et des actions de médiation en direction du public en situation d'illettrisme et dans le réseau des médiathèques et en lien avec la Caisse d'allocation familiale, il s'agira à partir de 2021 de développer des actions culturelles en faveur des familles éloignées de l'écrit et des lieux de culture, dans un objectif d'éveil culturel et d'égalité des chances, dès le plus jeune âge.

Le financement du CTL 2021-2023

Pour 2021, le principe d'un financement non paritaire État/PAA, en faveur de PAA est justifié par la situation sanitaire. En effet, en fin d'année 2021, l'État versera à PAA, un montant de 15 000 €. De son côté, PAA ne s'engagera pour cette année même 2021 qu'à hauteur de 7 500 €. En 2022 et 2023, l'État et PAA s'engageront financièrement à parité sur un montant de 15 000 €.

L'exception accordée en 2021 au principe de financement paritaire explique que dans le plan de financement trisannuel, le montant des recettes est supérieur au montant des dépenses.

REÇU EN PRÉFECTURE

le 05/07/2021

Applic. des art. 10 et 11 de la loi n° 2011-1056 du 20 septembre 2011

99_DE-004-200067437-20210630-56_30062021

	2021	2022	2023	Totaux
DÉPENSES				
Axe I – Bibliothèque service culturel de proximité – Résidence Illustrateur	7 500 €	10 000 €	10 000 €	27 500 €
Axe I – Bibliothèque service culturel de proximité – Résidence Danse, Spectacle vivant (contribution du CD04)	11 000 €	11 000 €	11 000 €	33 000 €
Axe I – Bibliothèque service culturel de proximité - Printemps du livre	0 €	11 000 €	11 000 €	22 000 €
Axe II – Publics éloignés - Facile à lire, Parentalité et Cinéma	2 000 €	9 000 €	9 000 €	20 000 €
Total	20 500 €	41 000 €	41 000 €	102 500 €
RECETTES				
État 2021	15 000 €	15 000 €	15 000 €	45 000 €
Conseil départemental 2021 - Résidence Danse, Spectacle vivant	11 000 €	11 000 €	11 000 €	33 000 €
Provence Alpes Agglomération	7 500 €	15 000 €	15 000 €	37 500 €
Total	33 500 €	41 000 €	41 000 €	115 500 €

En conséquence, il vous est demandé :

- d'approuver le Contrat Territoire Lecture (CTL) 2021-2023 tel que joint en annexe ;
- d'autoriser Madame la Présidente ou son représentant à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer le CTL.

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

Après en avoir délibéré et procédé au vote

Approuve les propositions présentées

A l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme
La Présidente Patricia GRANET-BRUNELLO

REÇU EN PREFECTURE
le 05/07/2021

Application app-voie-f-prefecture.com

99_02-144-201967417-2V219670-08_0492421

